

Document à établir sur papier à en-tête de l'établissement

L'équipe EPS et  
le service médical scolaire

s/c du chef d'établissement

Objet : Lettre d'information à l'attention des médecins traitants d'élèves  
scolarisés en classe de ...

Madame, monsieur,

Pour la rentrée 200. – 200. , l'équipe EPS propose un aménagement des activités pour les élèves concernés par une **inaptitude partielle supérieure à 15 jours**. Ces propositions seront communiquées à l'autorité médicale . Ces élèves se verront proposer un aménagement de leur pratique sur leur créneau d'EPS habituel, en fonction des inaptitudes renseignées par le certificat médical (ci-joint).cf boîte à outils

Les textes de l'éducation nationale sont explicites à ce sujet :

B.O H.S n°6 31/08/2000 : « Inaptitudes partielles »

- Tous les élèves doivent avoir les mêmes opportunités de participer à l'enseignement de l'EPS et accéder aux contenus des programmes de la discipline.
- Les programmes devront être adaptés en fonction des particularités des élèves.
- Les inaptés partiels doivent être intégrés aux processus d'évaluation.

Seule l'inaptitude totale, attestée par l'autorité médicale et qui doit rester exceptionnelle, peut dispenser totalement l'élève.

Merci de bien vouloir déterminer cette inaptitude en **termes fonctionnels** (et non en terme d'inaptitude à une activité), en cochant les fonctions qui peuvent être sollicitées chez votre patient, dans le certificat médical officiel joint.